

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE AUX UTILITÉS



Valeur limite journalière végétation

Communiqué du : **25/10/2022**

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSJV_2022_007_UTI_SO2

Observations :

Dans le secteur de la station des Utilités (au sein de l'usine de Prony Resources), des concentrations élevées en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées durant toute la journée du 24/10/2022.

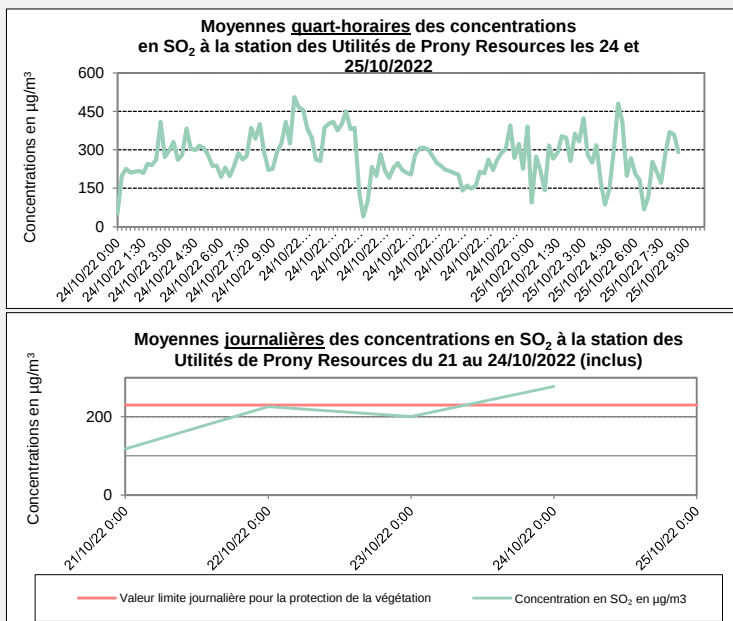
La valeur limite journalière pour la protection de la végétation (fixée à 230 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une journée - [µg/m³]) a été dépassée le 24/10/2022 avec une valeur de 277.6 µg/m³.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts principalement de secteurs est à est-nord-est ont été observés durant la journée du 24/10/2022 dans le Grand Sud, favorisant la dispersion du panache industriel en direction de la station des Utilités.

D'après les données fournies par l'industriel, aucun dysfonctionnement ni départ de feu n'est à signaler sur le site de l'usine.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine Prony Resources, zone dite des Utilités
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur journalière (concentration) - jour d'apparition du dépassement	277.6 µg/m ³ le 24/10/2022
Valeur journalière (concentration) - jour de disparition du dépassement	/
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 journée)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	453.1 µg/m ³ à 11h00 le 24/10/2022
Moyenne journalière	277.6 µg/m ³ le 24/10/2022



Valeurs Limites ICPE- PRNC pour la Protection de la Végétation :

VLHV - Valeur Limite Horaire pour la protection de la végétation – ICPE VALE : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJV - Valeur Limite Journalière pour la protection de la végétation – ICPE VALE : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, du tas de soufre et de la centrale thermique.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure